

## Gérer les inaptes en EPS et plus particulièrement au lycée

Calendrier	Démarche générale	Informations complémentaires...
<b>Septembre</b>	<p>Chaque professeur fait en début d'année dès la constitution de ses groupes à examen, le point sur ses élèves :</p> <p style="margin-left: 40px;">a) <b>Porteurs de certificats médicaux</b></p> <p style="margin-left: 40px;">b) <b>Absents</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Il en constitue une liste complète</i></p>	<p>Le médecin scolaire, l'infirmière et l'équipe de direction d'une part, les collègues des autres disciplines d'autre part (PP), sont informés de l'existence et des modalités des épreuves adaptées de l'établissement. (voir un exemple de présentation sur le site EPS à l'adresse : <a href="http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1494">http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1494</a>)</p>
<b>Octobre</b>	<p>Pour les a) il organise une visite médicale avant fin octobre réalisée par le médecin scolaire ou si cette option n'est pas possible, exige le renseignement du CM Type (vous le trouverez à l'adresse : <a href="http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?rubrique204">http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?rubrique204</a> ) même pour ceux qui présente un CM de type privé. pour les cas b) il obtient de son administration une justification officielle de chaque absence (cas ponctuel de force majeure, CM type avec dispense temporaire ou partielle ou <i>définitive dans des cas très rares</i>, démission)</p> <p>Ceci a pour conséquence de disposer pour chaque élève fin octobre au plus tard, d'un CM type renseigné présentant les déterminants d'une adaptation (ou pas : dans les cas rares inférieurs à 2% de la cohorte totale d'élèves de terminale GT et à 3% en voie pro).</p> <p>Plusieurs cas de figure se présentent alors :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les élèves dont le CM type spécifie une <b>inaptitude temporaire</b> se voient proposer <b>des épreuves de rattrapage obligatoires</b> à la fin du cycle et/ou en fin d'année ;</li> <li>2. Les élèves dont le CM type spécifie une <b>inaptitude partielle</b> pour l'année se voient proposer <b>des activités et épreuves adaptées</b> (2 au moins, voir le site EPS de Rouen à l'adresse : <a href="http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1147">http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1147</a>)</li> <li>3. Les élèves pour lesquels les cas 1), 2) ne sont pas possibles peuvent se voir proposer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une ou plusieurs note (s) par le professeur si ce dernier considère avoir suffisamment d'éléments pour noter sans passation d'épreuve en fin de cycle (si par exemple une partie du cycle a été suivie par l'élève).</li> </ul> </li> </ol>	<p>Le PackEPS permet l'édition par publipostage de convocations aux épreuves cf tutoriel à l'adresse <a href="http://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article996">http://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article996</a></p> <p>Un élève ne présentant aucune justification (cas de force majeure ou dispense) d'une absence à l'une des trois épreuves ou pour un rattrapage se voit obtenir le sigle AB sur PackEPS.</p> <p>AB aux trois épreuves élimine de l'examen tout candidat de la voie professionnelle.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une note unique si et seulement si l'élève est officiellement dispensé par CM pour deux notes/3 et a suivi une scolarité normale sans dispense longue en dehors de l'année de terminale (plus précisément l'équipe EPS détermine lors du dernier conseil d'enseignement si pour les élèves concernés DI+DI+NOTE est égal à la prise en compte de la note (élève assidu) ou à la déclaration de cet élève DI en final (soit dispensé).</li> </ul> <p>4. Le handicap empêche toute pratique adaptée de l'EPS ; le candidat est alors dispensé de l'épreuve dont le coefficient est alors neutralisé.</p>	
<p><b>Mai juin</b></p>	<p>Un conseil d'enseignement est organisé avec tous les professeurs responsables de classe a examen et chaque cas est passé au crible dans le but de constituer le dossier des cas particuliers (dispensés, inaptés temporaires, inaptés partiels, démissionnaires, bénéficiaires, sportifs de haut niveau (SHN HNSS) etc.</p> <p style="text-align: center;">Attention : chaque professeur reste responsable de ses notes...</p>	